

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 06544

Numéro SIREN : 508 094 927

Nom ou dénomination : COVAGE NETWORKS

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 46599

Covage Networks
Société par actions simplifiée
Au capital de 4.544.584 euros
Siège social : Immeuble Crisco Uno 3-5-7 avenue de la Cristallerie, 92310 – Sèvres
R.C.S. Nanterre 508 094 927

(ci-après la *Société*)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre,

La société **Covage**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Immeuble Crisco Uno 3-5-7 avenue de la Cristallerie, 92310 – Sèvres et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495 (l'*Associé Unique*), dûment représentée aux fins des présentes, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

a pris, conformément à l'article 15.1 des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Révocation du mandat de directeur général de la Société de Monsieur Brice Messier ; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Le commissaire aux comptes titulaire de la Société a été informé de l'ordre du jour des décisions à adopter ce jour par l'Associé Unique.

Certifiant que tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à sa disposition, en ce compris notamment :

- la lettre de notification à Monsieur Brice Messier en date du 29 septembre 2021 l'informant que sa révocation en qualité de directeur général de la Société est envisagée par l'Associé Unique (la *Lettre de Notification*) ; et
- les statuts en vigueur de la Société,

l'Associé Unique approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et en particulier l'absence de formalités de convocations, et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et renseignements nécessaires à son information préalablement aux présentes décisions.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Révocation du mandat de directeur général de la Société de Monsieur Brice Messier

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) de la Lettre de Notification aux termes de laquelle l'Associé Unique a informé Monsieur Brice Messier de sa potentielle révocation de son mandat de directeur général de la Société et (ii) des observations émises par l'intéressé :

- **décide**, conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, la révocation, avec effet immédiat à compter de la date des présentes, de Monsieur Brice Messier, né le 27 février 1971 à Saint-Maur-des-Fossés (94100), de nationalité française, demeurant au 12 Villa Simone, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, de son mandat de directeur général de la Société, étant précisé que cette révocation ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité ;

- **donne** quitus entier et sans réserve de son mandat de directeur général de la Société ; et
- **prend acte** que la révocation intervient dans le respect de l'obligation de loyauté et du principe du contradictoire encadrant l'exercice du droit à révocation, l'intéressé ayant préalablement à la présente décision été mis en mesure de présenter ses observations,

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all connected by a continuous line.

Covage
Représentée par Lionel Recorbet,
Président de la société